

INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTRÉE

ÉCOLE AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

ANNÉE 2026

Nom d'usage :

Né(e) :

Prénom (s) :

Téléphone fixe : Téléphone Portable :

Email :

Adresse postale :

.....

NOTICE D'INFORMATION CONCERNANT LES ÉPREUVES DE SÉLECTION A LA
FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE Janv 2027

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font soit par dépôt de dossier à l'IMFPA à la Trinité, soit par courrier recommandé sans accusé de réception à :

L'Institut Martiniquais de Formation Pour Adultes (IMFPA)

Quartier Beauséjour
97220 LA TRINITE

Période de dépôt des dossiers :

- Début du dépôt des dossiers le 23 Mars 2026
- Fin de dépôt des dossiers le 18 Mai 2026

Les dossiers doivent être transmis par :

- voie postale le 18 Mai 2026, dernier délai, (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessus, ou déposés au secrétariat de l'IMFPA à Trinité, le 18 Mai 2026 avant 12 heures.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NE RESPECTANT PAS LES CONSIGNES DONNÉES SERA REJETÉ UN SEUL DOSSIER PAR CANDIDAT SERA ACCEPTÉ (Le 1^{er} dossier déposé).

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles sont organisées.

MODALITÉS ET PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Nombre de places ouvertes à l'IMFPA de Trinité :

28 places dont 2 CFA ayant été retenus pour l'entrée à l'école d'auxiliaire de puériculture en 2027.

Modalité de la sélection :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base

- ✓ d'un dossier d'inscription,
- ✓ d'un entretien (valable pour la rentrée janvier 2027),

destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes, la motivation du candidat à suivre la formation, les qualités humaines et capacités relationnelles et organisationnelles. (Art 3 arrêté du 7 avril 2020).

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage : accès direct pour les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur sous réserve de produire :

- ✓ Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti
- ✓ Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti

- ✓ Un curriculum vitae de l'apprenti
- ✓ Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage

En l'absence de validité d'une promesse ou d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Pièces à fournir par tous les candidats

- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité,
- Pour les ressortissants hors Union européenne, un titre de séjour valide pour toute la période de formation,
- Une lettre de motivation manuscrite,
- Un curriculum vitae, (mentionner votre adresse mail et vos numéros de téléphone),
- Un document manuscrit (n'excédant pas deux pages) relatant, au choix du candidat:
 - Soit une situation personnelle ou professionnelle vécue,
 - Soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
- Un extrait du casier judiciaire n°3
- Une enveloppe timbrée à fenêtre (11x22)
- Le schéma vaccinal complet devra être présenté au plus tard le 19 octobre 2026 pour les candidats admis en janvier 2027 à L'École d'Auxiliaire de Puériculture.
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français,
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires,
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail ou les appréciations de l'employeur peuvent être fournies.
- Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation de niveau de langue française requis C1,
- Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture,

Dossier à remettre dans une enveloppe cachetée de format (22,9 x 32,4)

Ouverture dépôt des dossiers :	Le 23 Mars 2026
Date limite d'inscription :	Le 18 Mai 2026
Etude des dossiers par le jury :	Semaine du 26 Mai au 30 Mai 2026
Entretien d'admission :	Semaine du 15 juin au 19 Juin 2026
Affichage des résultats d'admission :	A partir du 06 Juillet 2026
Date de la rentrée :	Janvier 2027

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé

La Directrice de l'Ecole d'Auxiliaire de Puériculture

